

DÉPARTEMENT

AIN

CANTON

GEX

Commune de

GRILLY

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/07/2009**

Présidence : Jean-Pierre MOSSIERE, Maire de Grilly

Secrétariat de séance : Monique BERRIA.

Présents : Mmes et MM. Jean-Pierre MOSSIERE, Gilbert BAYS, Monique BERRIA, Hubert PERROUSSET, Daniel BADAUT, Jacky BOZON, Catherine DE VIALET, Éric GENDRE, Judith HEBERT, Denis MUGNIER, Marie VIBERT.

Absents ayant donné procuration : Denis GAVILLET (à Jean-Pierre MOSSIERE), Marie-Angèle MANN (à Éric GENDRE), Nathalie MAILLARD (à Monique BERRIA).

Absent excusé : Hugues-Olivier BORES.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/07/2009.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

0 - Approbation du compte rendu du précédent Conseil municipal du 29/06/2009.

Le président de séance, M. Jean Pierre MOSSIERE, demande au Conseil d'approuver le compte rendu du Conseil municipal du 29/06/2009.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14

CONTRE: 00

ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CE COMPTE RENDU.

1 - DÉLIBÉRATION n° 1 : Sélection des entreprises consultées dans le cadre du marché de rénovation de la grange municipale - lots déclarés infructueux lors du Conseil du 15 juin 2009.

Lors de sa séance du 15 juin dernier, le Conseil municipal avait retenu les entreprises les mieux à même à réaliser les travaux dans le cadre de l'opération de rénovation de la grange municipale, en vue d'y aménager les locaux de l'agence postale communale au rez-de-chaussée, et d'y créer 2 logements sociaux de type PLS au 1^{er} et 2^{ème} étage.

Les lots 6 et 7 qui n'avaient pas reçu d'offres conformes au sens du règlement particulier d'appel d'offres qui avait été élaboré, avaient été déclarés infructueux.

Sur la base des mêmes critères qui avaient permis de sélectionner les entreprises le 15 juin dernier, le maître d'œuvre, après avoir étudié les nouvelles propositions d'entreprises pour les lots 6 et 7, propose que le Conseil municipal valide les choix synthétisés dans les tableaux ci-dessous. Pour mémoire, ces 4 critères sont :

- Les références et compétences de l'entreprise (25%),

- Les moyens et la masse salariale proposés (15%),
- Les prix et leurs cohérences (45%),
- Les délais d'intervention de l'entreprise (15%).

Le tableau suivant synthétise ainsi le besoin estimé par le maître d'œuvre, et les choix proposés au Conseil municipal :

Lots	Estimation du besoin HT - partie poste	Estimation du besoin HT - partie logements	Total HT et TTC du besoin	Nombres d'offres	Offres retenues et proposées par le maître d'oeuvre
6. Électricité et chauffage	8 197,77	23 441,50	31 638,50 HT 34 534,39 TTC	2 offres	Gontard Foraz 24 995,32 HT 27 304,76 TTC
7. Plomberie et sanitaires	3 998,50	26 265	20 263,50 HT 21 941,78 TTC	3 offres	Vernoux Ramos 15 197,80 HT 16 531,09 TTC

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil municipal de valider les choix du maître d'œuvre et de l'autoriser à signer les marchés correspondant à chacun des lots avec les candidats sélectionnés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont émis les votes suivants :

POUR : 14

CONTRE: 00

ABSTENTIONS: 00

LE CONSEIL MUNICIPAL A APPROUVÉ CETTE DÉLIBÉRATION.

2 - Questions diverses :

2.1 Informations diverses :

Sont succinctement abordés les travaux de voirie communale à venir et l'aménagement du hangar des services techniques.

2.2 Date des prochaines Commissions et du prochain Conseil municipal :

Le Conseil municipal arrête la date de sa prochaine séance : 14/09/2009 à 20H30.

Les dates des prochaines Commissions sont fixées :

- Travaux, urbanisme, sécurité : 31/08/2009 à 19H30 ;
- CCAS : le 10/09/2009 à 20H30.

Jean-Pierre MOSSIERE clôture la séance à 21H00.



Le Président de séance
Jean Pierre MOSSIERE




Le Secrétaire de séance
Monique BERRIA